

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Le, **DIX FEVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique à la mairie, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Etaients présents : MM. COQUELET, LECERF, N'DIAYE, LEGO, GHOUL, BOURBAULT, COPLO, BALUT, OUHLISSE, AÏT BABA.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, NIAUX-DESLANDES, LOUBASSOU, DELIENCOURT-GODEFROY, REBOURS, POUHE, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Etaients excusés : Mmes DJEMEL, COMBES, DUMONTIER et MM CHARLES, BARBOSA, FLIOU, HURÉ.

Absents : Mmes ARRIEULA, SCHREIBER, FORILLIERE, CANU et MM. MOURINET, ROUSSEAU.

Avaients donné pouvoir : Mme COMBES à M. COQUELET, M. CHARLES à Mme BENAMARA, M. BARBOSA à Mme DORDAIN, Mme DUMONTIER à M. GHOUL, M. FLIOU à M. BOURBAULT, M. HURÉ à M. BALUT.

Mme Catherine DUVALLET

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, EL OUERDIGHI, REGNAULT, BOUTTIER, DUMARCHÉ, ROJZMAN, et Mmes GUIBERT, BARBEY, DUPAIN, JEGU, LAMBERT, MONTMAYEUR.

DATE DE SEANCE
10 février 2020

DATE DE CONVOCATION
3 février 2020

DATE D'AFFICHAGE
17 février 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 20

PROCURATION(S) 6

VOTANTS 26

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

le : 2 décembre 2019

Certifiée conforme et exécutoire.

Notifiée aux intéressés.

Le Maire

ORDRE DU JOUR

Page

Désignation d'un secrétaire de séance	2
Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019	2
Informations générales	3
Présentation du projet ludothèque par l'association « La semaine des 4 jeudis »	7
Compte rendu de délégations de M. le Maire	8
Motion pour le maintien des activités et des emplois du Laboratoire pharmaceutique de Janssen-Cilag (Groupe Johnson & Johnson) à Val-de-Reuil	9
PROJETS DE DELIBERATION	
1 Culture	
Donation de la collection Thurnauer - Autorisation	11
Convention avec les Bourlingueurs – Transformation des anciens locaux de l'ESITPA en une ruche à projets artistiques ou sociaux	12

1. ÉVÈNEMENTS À VENIR

- Meeting d'athlétisme de l'Eure, vendredi 14 février 2020

○ 9 épreuves :

- 60 mètres hommes et femmes ;
- 60 mètres haies hommes et femmes ;
- 400 mètres hommes ;
- 800 mètres hommes et femmes ;
- 1 500 mètres hommes ;
- 3 000 mètres femmes ;
- Triple saut femmes ;
- Saut en hauteur hommes ;
- Saut à la perche femmes.

○ En tête d'affiche de ce meeting se trouve le duel sur 60 m haies entre **Pascal MARTINOT LAGARDE** (champion d'Europe 2016) et **Orlando ORTEGA** (vice-champion Olympique 2016), tous deux médaillés de bronze aux championnats du Monde 2019.

○ Ouverture des portes à 18 h 00, début du meeting à 19 h 00 ;

- La Rolivaloise, dimanche 8 mars 2020

○ **Un nouveau parcours** emmènera les participantes vers le jardin sportif pour passer ensuite devant le chantier de la nouvelle école Victor Hugo, puis elles rejoindront l'écoquartier, la sente maraîchère, et enfin retour par l'avenue des Falaises ;

○ **De nombreuses animations proposées ;**

○ **Nouveautés :**

- Chaque coureuse aura un dossard avec puce intégrée, facilitant la prise des temps et la retransmission aux coureuses
- Un site, pour l'inscription, plus agréable et plus pratique

2. PNRU

• TRAVAUX

- Complexe sportif Léo Lagrange :

Après la pose de la première « poutre » le 25 janvier dernier, les premières interventions sont programmées dans les tous prochains jours (enlèvement de la terre végétale, installation des bungalows, sécurisation du chantier)

- Groupe scolaire Cerfs-Volants :

Le diagnostic portant sur les fouilles archéologiques a été réalisé. En attente du retour de la DRAC pour commencement du chantier.

- **Délaissés de la dalle**

Une consultation a été lancée en vue de choisir un Maître d'œuvre pour cette opération.

- Marché attribué en avril ;
- Début des travaux : septembre/octobre 2020

- **ANRU +**

L'ANRU lance un nouvel AMI « Les quartiers fertiles » portant sur l'innovation en matière d'agriculture urbaine.

Puisque les financements récemment attribués pour la reconversion des parkings prévoient un financement à 80% d'une étude de faisabilité de nouveaux usages de ces parkings axés sur l'agriculture urbaine (champignons, endives, spiruline, aquaponie, entomoculture, etc.), la Ville est d'ores et déjà présentée par l'ANRU comme pionnière sur le sujet.

Une candidature va être envoyée pour ce 2^{ème} appel à projet.

3. PROJETS ET DEVELOPPEMENT URBAIN

- **Mon véto 2 :**

Les travaux au croisement de la voie Blanche et de l'avenue des Falaises ont débuté la semaine passée. Pour rappel, Il comprendra 26 logements et 3 locaux commerciaux. Lancement des travaux courant février pour une livraison au printemps 2021 ;

- **Action :**

Les travaux vont débuter d'ici la fin du mois. Livraison attendue : été 2020

- **Anymania :**

Les travaux de la future ferme pédagogique entrent dans leur dernière phase. L'ouverture est prévue pour avril prochain.

4. AFFAIRES SOCIALES

- EMPLOI

- Forum de l'emploi, jeudi 12 mars 2020
 - 145 emplacements sont réservés dont Sanofi, crédit Agricole, Novadis, Ashland (ex-Double A), LVMH, Hermès, Burger King, CFAIE.....
 - Au 27 janvier 2020 : plus de 302 offres d'emploi pour lesquelles nous proposerons un recrutement sur site le jour du Forum.
 - Ouverture d'un espace conférence avec pour sujets :
 - Présentation et recrutement Village des Marques Mac Arthur Glenn,
 - Emplois Francs, informations aux entreprises pour présenter le dispositif.
 - Présentation des dispositifs Ville de Val-de-Reuil, 100 chances 100 emploi et Profession'elles en action.
- 100 chances 100 emplois
 - La réunion d'information se tiendra le jeudi 26 mars 2020
 - La semaine de formation se déroulera du 30 Mars au 3 avril 2020.
 - Nouveauté 2020 : ouverture du coaching retour en emploi aux plus de 30 ans.
- Professionn'elles en action
 - La prochaine débutera le 30 mars prochain au 22 juin 2020. Une réunion d'information est prévue le 16r mars 2020 au CCAS.
- Opération HUMANDO-NQT
 - Lancement du 1er Concours d'éloquence de Val-de-Reuil et de l'Académie des Talents Val-de-Reuil.
- MEDIATION/GUSP
 - CHANTIERS JEUNES février 2020 du 17 au 28 février 2020 - 36 jeunes mobilisés :
 - Rafraichissement des places parking PMR
 - Réfection cages d'escaliers IBS

5. ENFANCE JEUNESSE EDUCATION

- JEUNESSE

- Centres de loisirs ouverts pendant les vacances scolaires d'hiver (du 17 au 28 février) : inscriptions en cours au guichet famille et

organisation des plannings d'activités avec en particulier la quinzaine du jeu sur les différents sites :

- Autour de l'ouverture de la ludothèque ;
- « Escape Game » à la MJA,
- Médiathèque ;
- Parcours ludique à la piscine
- Rétro-gaming à la MJA organisé par la MJA

- Exposition « Mémoire d'Auschwitz » dans les locaux de la Ferme des Jeunes jusqu'au 16 février ;

- Carnaval, samedi 28 mars

- Mise à l'honneur de l'Inde et la Holi ;
- Parcours comme l'an dernier de la place des 4 Saisons jusqu'à la Plaine Saint Jean par la route de Louviers ;
- Explosion de couleurs sur la plaine Saint Jean à l'arrivée, avant de servir le goûter et de lancer les activités et l'animation musicale (DJ) sous le porche ;
- Ateliers parents/enfants pour la confection des costumes et accessoires, mais également la création du char de chaque centre de loisirs qui participera au Carnaval 2020 sur le thème de l'Inde.

- **SCOLAIRE**

- Arrivée de Gabriel ROJZMAN, depuis le 3 février 2020, en qualité de responsable du service scolaire

6. AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE

- **Recours contre la fermeture du collège Pierre-Mendès France :**

L'audience devant le Tribunal Administratif de Rouen ce jeudi 6 février.

Le rapporteur public a conclu à l'annulation conjointe de la délibération du Conseil Départemental et de l'arrêté du Préfet de l'Eure ayant entraîné la fermeture du collège pour défaut de consultation du comité technique paritaire du Département.

Le tribunal rendra sa décision d'ici 8 semaines.

7. AGGLOMERATION

- **Recours gracieux du Préfet de l'Eure contre le projet de PLUIH :**

Le Préfet de l'Eure a exercé un recours gracieux à l'encontre du projet de PLUI h adopté en fin d'année par l'Agglomération.

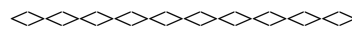
Il est reproché à la CASE de ne pas assez maîtriser l'étalement urbain et de prévoir trop de consommation d'espaces agricoles.

- **Démission du Président du Syndicat mixte de la base de loisir Lery Poses**

Lors de la séance du 29 janvier dernier, Jean-Philippe BRUN a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de Président du syndicat mixte.

Sur fond de désaccord entre lui et Bernard LEROY sur le sort réservé à un agent du golf, Monsieur BRUN a accusé celui-ci de piloter le Syndicat dans son dos, prenant des décisions, recevant des interlocuteurs du syndicat sans que celui-ci ne soit présent. Ne supportant plus cette situation, il a remis sa démission.

Un conseil extraordinaire est convoqué ce mardi en vue d'élire un nouveau président.



Présentation du projet ludothèque par l'association « La semaine des 4 jeudis » représentée par Franck LEGOUX, Président et François FARCEAU, Directeur

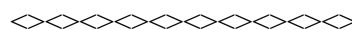
Les locaux se situent rue Grande. L'objectif de l'association est la promotion du jeu libre et gratuit.

Divers partenariats ont déjà été mis en place avec la Ville, dans le cadre scolaire, avec les centres de loisirs, ou au cours de différents événements (carnaval, fête de la Ville, ...).

De janvier à juillet 2019, une expérimentation de ludothèque a été menée tous les mercredis à l'école des Dominos à l'initiative de l'association de parents d'élèves, en partenariat avec les enseignants et les animateurs de la Ville

La ludothèque sera un espace d'accueil pour les enfants et leurs parents. Des jeux pourront également être prêtés, et une manifestation ludique annuelle aura lieu. Enfin, durant l'été, l'association se déplacera dans les quartiers pour proposer des animations ludiques.

M. le Maire rappelle que la Ville souhaite redonner une certaine attractivité à la Dalle, en confiant à des adultes les cases situées entre la mutualité dentaire et la Rotonde. Ainsi l'ACRI, l'ABRI, la ludothèque, un poste permanent pour les médiateurs, la cyberbase, seront regroupés dans un même espace afin d'apaiser la rue Grande.



COMPTE RENDU DE DELEGATIONS DE M. LE MAIRE

Par délibération du 30 mars 2014, modifiée par délibérations des 24 avril 2014 et 30 mars 2017, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

MARCHES PUBLICS (Art. L.2122-22 – 4° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Attributions

<u>Marché</u>	<u>Objet</u>	<u>Titulaire</u>	<u>Montant HT</u>
M2019/25	Prestations de transport scolaire et activités accessoires par l'énergie animale	Association Le Chemin du Halage	20 563.33 € HT
M2019/28	Construction du parvis de la crèche du Pivollet – Lot 01 Gros œuvre Béton	SARL SOTRAFRAN	72 339.00 €
M2019/29	Construction du parvis de la crèche du Pivollet – Lot 02 Charpente bardage bois	SAS POULINGUE	96 000.00 €

ACTIONS EN JUSTICE (Art. L.2122-22 – 16° - Code Général des Collectivités Territoriales)

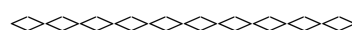
Référé précontractuel -M2019/23-03 Construction du complexe sportif Léo LAGRANGE - Lot 03 Structure Bois

Demandeur : SARL Charpente Cenomane (Candidat évincé)

Juridiction saisie : Tribunal administratif de ROUEN

Avocat désigné pour défendre les intérêts de la commune :
SELARL HUON & SARFATI

La requête du demandeur a été rejetée par une ordonnance du juge des référés notifiée à la Commune le 07 janvier 2020.



MOTION
Pour le maintien des activités et des emplois du Laboratoire
pharmaceutique de Janssen-Cilag (Groupe Johnson & Johnson) à
Val-de-Reuil

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le laboratoire pharmaceutique de Val-de-Reuil a décidé de délocaliser son activité en Belgique, ce qui impactera 42 salariés.

A plusieurs reprises, le centre du laboratoire pharmaceutique de Val-de-Reuil a été récompensé. Il y a environ 10 ans, Marisol Touraine a remis la médaille du meilleur chercheur Européen à un homme faisant des recherches sur les tuberculoses résistantes aux antibiotiques. C'est également à Val-de-Reuil que des progrès essentiels ont été faits dans la lutte contre le VIH. Des médicaments novateurs dans le domaine de l'oncologie ont également été produits. En 2016, le prix Galien a été remporté. Pour toutes ces raisons, la Ville souhaite apporter son soutien aux salariés concernés par le plan social à venir. M. le Maire a demandé un rendez-vous avec le Préfet, une intervention du Ministre de l'économie, M. Le Maire mais aussi de la Ministre de la santé, Mme Buzyn, ou encore de M. Sébastien Lecornu.

M. le Maire a également demandé un rendez-vous avec la Direction Générale de l'entreprise. Il s'agira avant tout de trouver une solution satisfaisante pour les 42 salariés concernés par la délocalisation de l'activité.

Aussi, M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la motion suivante :

Le Conseil municipal exprime sa plus vive opposition avec la décision prise par la direction de l'entreprise Janssen de mettre fin à toute activité du laboratoire pharmaceutique sur son site Rolivalois. Il exprime sa totale solidarité avec les 42 salariés directement concernés par cette mesure et s'engage à leurs côtés pour demander aux autorités compétentes et aux dirigeants de l'entreprise le maintien de leurs emplois à Val-de-Reuil.

C'est une décision brutale, désinvolte et absurde.

Brutale, parce qu'elle a été prise unilatéralement, secrètement, sans préavis, ni dialogue, sans recherche d'une solution négociée, en privilégiant à la fois une délocalisation/relocalisation en Belgique et un plan social aux conséquences sévères (puisque toutes les personnes concernées ne se verront pas proposer une évolution dans l'entreprise) et l'exil des salariés et de leurs familles à 600 km de la Normandie, à Beerse. Belge par naissance, européen par capillarité, Janssen reste bien, dans ces méthodes d'un autre âge, la filiale d'un groupe américain, Johnson & Johnson, qui suit une logique d'amélioration de ses résultats financiers et de protection des intérêts américains compréhensible pour ses actionnaires, mais indifférente aux conséquences sociales qu'elle entraîne en France. Il faut songer au choc qu'ont éprouvé les femmes et les hommes directement concernés, l'inquiétude, et l'incertitude qu'ils ressentent pour leur avenir personnel, celui de leurs enfants, mais aussi les doutes que fait germer une

telle décision dans l'esprit des prestataires et fournisseurs du laboratoire de recherche également impactés par cette mauvaise décision.

Désinvolte, puisque Janssen-Cilag pratique la politique du coup de force et du fait accompli en ne prévenant les organisations syndicales qu'avec un minimum de préavis et en informant le Maire de la Commune victime de cette décision que par un mail et un coup de téléphone 24 heures seulement avant qu'elle soit rendue publique.

Absurde enfin parce qu'à l'heure des réseaux numériques, des vidéo-conférences et du télétravail, prétexter la nécessité de rapprocher des salariés - physiquement - sur un unique campus relève de la supercherie. C'est faire peu de cas de l'intelligence et de la compétence des chercheurs rolivalois qui ont été à la l'origine de découvertes majeures. 20 nouveaux traitements ont été mis au point depuis une décennie, dont 3 progrès essentiels sur le VIH, les tuberculoses multi-résistantes, le cancer de la vessie. Des récompenses internationales prestigieuses sont venues saluer leur réussite, dont la désignation du « chercheur européen de l'année » il y a dix ans et le Prix Galien 2016.

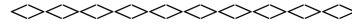
Outre la question des emplois et des vies, concernées par ce transfert que rien ne laissait prévoir, c'est une conception de l'avenir industriel et stratégique de la France dont il s'agit, dans un domaine, l'industrie pharmaceutique, où les investissements en la matière sont les plus élevés de l'industrie, où la recherche est hautement stratégique.

C'est pourquoi le Maire de Val-de-Reuil a souhaité apporter son soutien plein et entier aux salariés de l'entreprise, demander la solidarité des élus du Département et de la Région, ainsi que des membres du Gouvernement originaires de notre territoire, saisir sans attendre le nouveau préfet de l'Eure M. Jérôme Filippini, demander l'intervention immédiate de M. Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances, si régulièrement attaché dans ses propos à l'indépendance industrielle et à la souveraineté économique de notre pays, de Mme Agnès Pannier-Runacher, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, en qui j'ai confiance, et de Mme Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, tous dépositaires de l'intérêt national et que je sais attentifs à ces questions, et exiger, enfin, d'être reçu par la direction générale de l'entreprise pour examiner les compensations qui doivent se diriger vers le site de Val-de-Reuil.

Val-de-Reuil reste un des territoires les plus dynamiques de Normandie, le premier producteur de richesses, d'emplois et de brevets de l'Eure, une Ville où Janssen-Cilag compte encore près de 500 salariés et un centre de recherche mondialement performant en cosmétique sur un site dont le nombre des salariés progresse.

Cependant, même s'il ne concerne que 5% des effectifs, le plan de sauvegarde de l'emploi, évoqué par la direction du groupe Johnson & Johnson, loin d'apaiser nos craintes, nous remplit d'inquiétude et renforce notre détermination à défendre les salariés concernés, comme nous l'avons

toujours fait, mais aussi à nous battre pour que reste sur le sol français une structure intellectuelle et industrielle indispensable dans un secteur primordial pour notre pays et ses habitants : la santé.



Délibération N°01

SIGNATURE ACTE PORTANT DONATION – COLLECTION M. GERARD THURNAUER - AUTORISATION

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Concepteur de la ville, Gérard Thurnauer est décédé le 22 décembre 2014 à l'âge de 86 ans.

Né à Paris en 1926, résistant à 15 ans, Gérard Thurnauer entre en architecture par l'assaut d'une citadelle. Il rejoint en 1946 à l'Ecole des beaux-arts dans l'atelier Arretche, où il rencontre Jean-Louis Véret et Pierre Riboulet. Leur association déjà fructueuse leur permette de remporter collectivement le prix du meilleur diplôme en 1952 avec leur projet commun d'université islamique de Fès.

En 1958, les 3 architectes rejoints par Jean Renaudie, fondent l'Atelier de Montrouge. Ce collectif a prôné pendant les 20 ans de leur association des solutions intermédiaires, à visage plus humain. Élevés dans le giron du Mouvement moderne, ils ont cherché à s'en démarquer également en tenant plus compte de la dimension sociale de l'habitat d'alors, en appuyant leurs recherches sur des études sociologiques au plus près des besoins des habitants, tenant déjà compte de l'aménagement durable et de la protection de l'environnement : beaucoup de projets très novateurs car encore d'actualité.

Du plan d'urbanisme de Rouen à celui du quartier du Parc à Saint-Quentin-en-Yvelines, en passant par la bibliothèque pour enfants à Clamart, mais également les petites tours d'habitation pour EDF à Ivry-sur-Seine, l'ATM défendra ses positions souvent avant-gardistes à toutes les échelles.

Gérard Thurnauer résumait son travail de la manière suivante : « Notre vraie responsabilité n'est pas seulement de concevoir des bâtiments qui répondent à des fonctions mais aussi de faire passer des messages de l'ordre de l'émotion, du poétique. Tout cela est le résultat de la réflexion conjointe d'un architecte, qui pense l'habitat en tant que manipulateur d'espace, de culture urbaine... et d'un politique qui a une conscience et aussi une culture urbaine. Grâce à cette concordance s'élabore un projet collectif qui a une ambition, qui sort des sentiers battus. On est dans l'invention d'un lieu urbain. Un travail collectif qui crée une identité. »

Il a toujours manifesté un réel attachement à Val-de-Reuil et voulait qu'elle devienne une « ville-pilote en matière de qualité environnementale, d'économie d'énergie, de gestion parcimonieuse des sols, d'innovation dans les procédés de construction et de lutte contre les nuisances ». En résumé, il souhaitait donner une qualité au cadre de vie. Val-de-Reuil a toujours conservé une place de prédilection pour lui, et, c'est, sans aucun doute, la raison pour laquelle il n'a cessé au long des années de suivre, discuter, conseiller, lors de ses visites de chantier les différentes réalisations et rénovations de la Ville.

Passionné d'art contemporain, il avait pour volonté de voir se créer dans la Ville un espace dédié à la création artistique contemporaine et à l'identité de la ville. Aujourd'hui, poursuivant l'amour que leur père avait pour notre commune, ses héritiers ont généreusement choisi de faire don d'une collection de 48 tableaux collectés par Gerard Thurnauer au court de sa vie.

En application des dispositions de l'article L. 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal statue sur l'acceptation des dons faits à la commune, dans les formes prescrites par les articles 931 à 952 du Code Civil.

Le Conseil municipal,

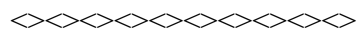
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2242-1,

Vu le Code Civil et notamment ses articles 931 à 952,

Considérant l'intérêt de cette donation pour le patrimoine culturel de la Commune,

Après en avoir délibéré À l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer, pour la Commune, l'acte portant donation, par les héritiers de M. Gérard THURNAUER, d'une collection de 48 tableaux.



Présentation du projet entre les Bourlingueurs et la Ville visant à transformer les anciens locaux de l'ESITPA en ruche à projets artistiques ou sociaux ;

L'association souhaite créer plus de liens avec le territoire en s'inscrivant sur une nouvelle temporalité, au-delà du mois estival d'activité qu'elle occupe aujourd'hui autour du festival « les Effusions ». Il s'agit également de se rapprocher du tissu associatif et de la population autour de projets plus longs et plus ambitieux.

Dans le cadre du renouvellement urbain, les architectes et urbanistes du groupe étaient très intéressés par l'idée de pouvoir participer au PNRU2, tout

en l'intégrant dans une dynamique créative et artistique. Il s'agit de faire coexister des ateliers d'urbanisme, des résidences artistiques et des espaces partagés.

Des associations locales pourront disposer d'espaces mis à leur disposition gratuitement pour des activités sportives, culturelles, ou la création d'espaces de rencontre. Les espaces pourront également servir à la réhabilitation du bâtiment, à l'image des ateliers de construction de décors réalisés à l'Ile du Roy lors de la préparation des Effusions.

M. le Maire rappelle les 3 avantages de ce projet :

- un bâtiment actuellement une friche reprendra vie ;
- le projet s'inscrit dans le cadre du renouvellement urbain ;
- le projet est également en lien direct avec le souhait de la Ville d'occuper l'espace de la Dalle avec des lieux propices à son apaisement.

En contrepartie, la Ville sera garante du bail signé pour 3 ans auprès du propriétaire. Une aide indirecte sera également apportée à travers le concours des services techniques dans la réalisation de certains travaux de sécurisation du bâtiment.

Mme Pouhé souhaite savoir si une date d'ouverture est prévue. Ce n'est pas le cas pour le moment, même si l'horizon de janvier 2021 est souhaité.

Mme Loubassou souhaite savoir comment les roivalois peuvent suivre le projet et y adhérer. Pour le moment, aucune communication n'a débuté sur le projet, car le bail n'est pas signé. Mais des réunions avec les partenaires seront organisées dès le projet débutera.

Mme Dordain souhaite savoir si l'Ile du Roy sera toujours investie par les Bourlingueurs. Ce sera effectivement encore le cas cette année.

M. Ouhlisse demande si la création d'une salle des fêtes est envisageable dans ce lieu. Au vu de la surface du bâtiment (3500 m²) beaucoup de projets peuvent être envisagés.

Délibération N° 02

CONVENTION AVEC LES BOURLINGUEURS – TRANSFORMATION DES ANCIENS LOCAUX DE L'ESITPA EN RUCHE A PROJETS ARTISTIQUES OU SOCIAUX

M. le Maire expose au Conseil municipal :

L'association « les Bourlingueurs » a tenu sa 4^{ème} édition du Festival « Les Effusions » l'été dernier sur l'Ile du Roy. Cette manifestation nouvelle, soutenue par la Ville logistiquement et financièrement, met à l'honneur le théâtre, la danse, la musique, les arts graphiques et le cinéma.

Cette opération était intéressante et positive pour la Ville à plusieurs titres :

- Les organisateurs ont été hébergés en résidence par La Factorie-Maison de la poésie (l'Ephéméride) et la Compagnie Beau Geste de Dominique Boivin.
- Original par sa conception et son organisation, cet évènement l'a été également par son mode de financement essentiellement participatif.
- Les créateurs de l'association, normands pour la très grande majorité, étaient issus d'écoles rassemblant divers métiers (architectes, comédiens, chercheurs, cuisiniers, danseurs, plasticiens, dramaturges, musiciens, scénographes, techniciens, cinéastes) et suivant des cursus différents (Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique de Paris, École Supérieure d'Art Dramatique de Paris, Institut Supérieur des Arts du Spectacles de Bruxelles, École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie, Université Sorbonne Nouvelle), avec cette dernière année la présence d'artistes provenant de Montréal, de Lisbonne ou encore de Lausanne, qui ont pu ainsi fréquenter notre commune, y créant avant et pendant le festival une réelle animation.
- Des partenariats ont été noués avec les acteurs culturels locaux, qu'il s'agisse de La Compagnie Beau Geste, de la Maison de la Poésie La Factorie, l'école de musique, du Théâtre de l'Arsenal ou d'UBI, du Hall de la Chanson, du Théâtre En Seine de Duclair, des Tréteaux de France et du CDN-Normandie Rouen.

Il s'agissait de construire un lieu onirique, de partage et d'échange, dans lequel le public déambulait à l'issue des trois semaines de résidence. Au total, une dizaine de spectacles, concerts, expositions et projections étaient présentés chaque année, suivis de banquets servis les samedis soir et dimanches midi pour réunir simultanément l'ensemble des spectateurs, des bénévoles et des « Bourlingueurs ».

La Ville a renouvelé son soutien à cette manifestation pour plusieurs raisons :

- La mixité des acteurs et des publics : cet événement contribue à la rencontre des jeunes Rolivalois et des élèves d'écoles de Rouen ou de Paris, voire d'ailleurs ;
- Son format : le matériel nécessaire au festival est conçu par les membres de l'association eux-mêmes, avec la recherche d'un bénévolat actif auprès des Rolivaloises et des Rolivalois ;
- Sa capacité à faire vivre le cadre privilégié de l'Île du Roy ;
- Son volet culturel très contemporain : il correspond à celui de la Ville et renforce son rôle de place culturelle au sein du territoire Normand et de la Communauté d'Agglomération Seine Eure.

« Les Bourlingueurs », comme ils se définissent eux-mêmes, « *ce n'est pas un collectif homogène dominé par une seule esthétique mais au contraire une profusion d'équipes et de recherches singulières, un îlot*

ouvert à la jeune création qui accueille la naissance des aventures les plus variées » ...

Désormais attachés à Val-de-Reuil, l'association nous a fait part d'un projet qui pourrait trouver place en cœur de ville, et plus exactement sur le site de l'ancienne école d'ingénieurs en agriculture (l'ESITPA). Les Bourlingueurs souhaitent en effet un ancrage territorial plus concret, plus élargi, et plus pérenne. Un lieu dédié permettrait en effet de resserrer le lien avec les Rolivaloises et les Rolivalois.

Comme vous le savez, l'ancien site de l'ESITPA est depuis plusieurs années inutilisé. Un bail à titre gracieux a été consenti par le propriétaire à la Ville, pour une durée de 3 ans, sur une partie des locaux et nous permet de « sous-louer » à titre gracieux également. Cette opportunité exceptionnelle permet d'envisager que l'ancienne ESITPA, au cœur du quartier de renouvellement urbain, devienne ainsi un nouveau lieu d'animation et de dynamisation aux dimensions multiculturelles, ouverte sur de nouvelles formes artistiques et technologiques. L'approche en serait copartagée entre les habitants et l'association. Cette méthodologie converge avec le programme interministériel « nouveaux lieux, nouveaux liens » porté par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Par ailleurs la mise en œuvre de la nouvelle convention de renouvellement urbain pose la question de la transformation urbaine. Les architectes-urbanistes, membres du collectif, souhaitent apporter leur contribution à l'accompagnement du programme de renouvellement urbain que nous allons mettre en œuvre.

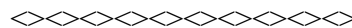
Ainsi le site pourrait :

- Créer des « workshops » en lien avec l'école d'architecture de Normandie sur le thème du développement urbain, pour en faire un atelier populaire d'architecture et d'urbanisme où maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvres, entreprises, habitants, et la Ville, pourraient se retrouver pour échanger et imaginer l'avenir urbain et social de Val-de-Reuil,
- Mettre en place des ateliers de construction permettant d'imaginer du mobilier urbain, des jardinières, des jeux d'extérieur, et tout aménagement sur l'espace public testant de nouveaux usages et préfigurant le changement.
- Accueillir les espaces nécessaires aux projets de constructions des Bourlingueurs,
- S'ouvrir à une résidence d'écriture avec le concours des habitants pour produire des objets radiophoniques se prêtant à la diffusion par « podcast »,
- Permettre la réalisation d'un livre, ou autre support, retraçant les échanges et les évolutions du lieu entre les membres du collectif et la population rolivaloise,

- Abriter la création d'évènements ponctuels qui seraient diffusés à Paris, Rouen, et Val-de-Reuil, avec l'invitation d'artistes en résidence de création,
- Ouvrir des ateliers de médiation autour du renouvellement urbain en lien avec la Maison des Projets, le conseil citoyen et les habitants,
- Aménager un studio de création sonore dédié aux musiques électroniques,
- Constituer des ateliers ouverts et participatifs en matière de menuiserie, dessin, théâtre, gravure,
- Constituer un espace de production agricole urbain,
- Initier l'ouverture d'un lieu de « cantine » collective ouverte aux habitants facilitant des moments d'échange,
- Faciliter la création de déambulations dans le lieu, ou la Ville, sous forme festive et de concerts, cinématographique, ou théâtral, plusieurs fois dans l'année,

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré
À l'unanimité**

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le bail à titre gracieux liant la Ville et le propriétaire du site de l'ESITPA pour une durée de 3 ans.
- **APPROUVE** le principe d'une convention fixant les modalités concrètes de mise à disposition du site de l'ESITPA par la Ville au collectif « Les Bourlingueurs » qui sera présentée lors d'un prochain Conseil municipal.



Délibération N° 03

**REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL**

M. Jean-Jacques COQUELET expose au Conseil municipal :

En application de la nomenclature M14 les résultats de l'exercice précédent sont affectés par le conseil municipal après leur constatation lors du vote du compte administratif.

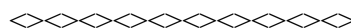
Toutefois l'instruction permet de procéder à une reprise anticipée des résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Il est proposé d'utiliser cette procédure pour le vote du Budget Primitif 2020 selon les résultats provisoires 2019.

Reprise anticipée du résultat du budget

Résultat de fonctionnement		
Mandats émis (dépenses)	26 999 837,37	
Titres émis (recettes)	32 299 224,02	
Résultat de l'exercice		5 299 386,65
Résultat reporté		2 124 368,42
Soit un excédent cumulé de		7 423 755,07
Résultat de la section d'investissement		
Mandats émis (dépenses)	10 642 970,34	
Titres émis (recettes)	7 736 197,41	
Résultat de l'exercice		- 2 906 772,93
Résultat reporté		- 2 634 259,58
Besoin de financement de		- 5 541 032,51
<i>Affectation au 1068</i>		<i>5 541 032,51</i>
<i>Report au compte 002</i>		<i>1 882 722,56</i>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, À l'unanimité

- **DECIDE** de la reprise anticipée du résultat du compte administratif 2019 en application du précédent schéma.



Délibération N°04

GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) – ACTUALISATION

M. Jean-Jacques COQUELET expose au Conseil municipal :

En application de l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

En application de l'article R. 2311-9 du CGCT, les AP et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote du Conseil, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget ou de décision modificative

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'une gestion des crédits d'investissement en Autorisations de Programme (AP) et en Crédits de Paiement (CP).

La présente délibération a pour objet d'actualiser les autorisations de programme (AP) dans le cadre du budget primitif 2020.

Le montant global des AP en dépenses est de 59 098 250 € dont 547 517 € d'actualisation.

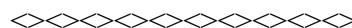
Celui des recettes est de 18 742 744€ dont 14 080 524 € d'actualisation notamment pour intégrer les subventions PNRU2 pour l'école des cerfs-volants et le complexe sportif Léo Lagrange.

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT)
Vu la délibération du 30 mars 2017 approuvant la mise en place de la gestion en AP/CP ;
Vu la délibération du 30 mars 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Ville ;
Vu la délibération du 10 février 2020 portant adoption du Budget Primitif pour 2020 ;

Après en avoir délibéré À l'unanimité

- **APPROUVE** la révision des autorisations de programme présentée dans le tableau joint en annexe



Délibération N°05

BUDGET PRIMITIF 2020– BUDGET PRINCIPAL

M. Jean-Jacques COQUELET expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal, lors de la séance du 16 décembre 2019 a acté le rapport d'Orientations Budgétaires et les bases budgétaires et financières sur lesquelles le Budget Primitif 2020 a été construit. Ce budget est construit autour de 10 axes :

- ▶ Ne pas augmenter les impôts pour la 20^{ème} année consécutive ;
- ▶ Maîtriser la dette et la réduire en dehors de l'effort à consentir pour la réalisation du PNRU2 ;
- ▶ Neutraliser toute augmentation des tarifs publics ;
- ▶ Poursuivre la politique agressive de recherche de subventions et de partenariats pour accompagner les projets municipaux ;
- ▶ Mettre en œuvre le PNRU 2 d'un montant total de 136 003 853 HT € dont 60% consacrés à l'habitat et 40 % aux équipements publics. La participation de la Ville sera de 6 375 868 € sur 5 ans. ;
- ▶ Investir dans la protection de l'environnement, la transition énergétique et le développement urbain ;
- ▶ Maintenir la politique ambitieuse de construction de nouveaux logements ;
- ▶ Donner la priorité à l'éducation et à l'école ;
- ▶ Entretien et maintenir le patrimoine urbain ;
- ▶ Développer l'accès au sport et la culture pour tous.

Il a été élaboré conformément au règlement budgétaire et financier voté en séance du 30 mars 2017, dans le respect des principes de sincérité et de prudence.

Pour rappel, depuis 2017, les inscriptions nouvelles en section d'investissement sont présentées sous la forme d'Autorisations de Programme (AP) et de Crédits de Paiements (CP). Les opérations antérieures à 2017 et les nouvelles opérations n'entrent pas dans ce cadre.

Le Budget Primitif 2020 s'élève à **63 M€** (mouvements d'ordre inclus), (B.P 2019 : 50 M€). La répartition entre sections de fonctionnement et d'investissement est la suivante :

	Budget voté 2019 (BP + DM)	Proposition 2020
Fonctionnement	33 180 049,81 €	31 676 406,56 €
Investissement	17 002 555,42 €	31 130 219,07€
Total	50 182 605,23 €	62 806 628,63€

I / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Des dépenses de fonctionnement volontairement contenues

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **26,5 M€**, en progression de 0.6% par rapport au réalisé 2019 (26,3 M€). Une évolution contenue grâce à la diminution des charges à caractère général et des frais financiers.

Chapitre	Budget 2019	Réalisé	Propositions 2020	Evolution /budget	Evolution /réalisé
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 952 495,09	8 546 993,48	8 174 130,00	-8,7%	-4,4%
CHARGES DE PERSONNEL	12 958 036,00	12 877 077,23	13 282 664,00	2,5%	3,1%
AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	3 840 617,00	3 663 604,38	3 785 477,00	-1,4%	3,3%
CHARGES FINANCIERES	1 273 430,00	1 273 225,52	1 170 676,00	-8,1%	-8,1%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00	6 676,37	22 200,00	-26,0%	
DOTATIONS AUX PROVISIONS/DEPRE	-	-	102 000,00		
TOTALES DEPENSES REELLES	27 054 578,09	26 367 576,98	26 537 147,00	-1,9%	0,6%
DEPENSES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT					
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	5 441 174,72	-	4 520 611,56		
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	684 297,00	634 295,26	618 651,00		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	6 125 471,72	634 295,26	5 139 262,56		
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	33 180 049,81	27 001 872,24	31 676 409,56		

Les charges à caractère général (011) :

Ce chapitre prévu pour **8,17 M€**, est en diminution de 4 % par rapport au réalisé 2019 (8,5M€).

Cette évolution provient d'un effort d'optimisation des dépenses par les services et par la reprise l'hôtel d'entreprise « foyer des 4 soleils » par l'agglomération à compter du 31 mars 2020.

Les charges de personnel (012) :

L'enveloppe inscrite à ce chapitre est conforme à la présentation faite lors du DOB 2020 à **13,28 M€**. Elle est en progression de 3 % par rapport au réalisé.

L'évolution est due au GVT (glissement, technicité et vieillissement) et à l'évolution des carrières des agents (avancements de grades, promotions internes).

Les autres charges de gestion courantes (65) :

Ce chapitre comprend notamment :

- La subvention prévue pour le fonctionnement des actions financées par le CCAS d'un montant de 1 625 296. €.
- La contribution versée au SIEM pour l'équilibre de son budget d'un montant de 515 552 € ;

- La contribution obligatoire au SDIS de l'Eure d'un montant de 462 519 €

L'ensemble de ces dépenses sont estimées à **3,78 M€** avec une progression de 3.3 % par rapport au réalisé (-1.4% par rapport au BP 2019). Cette évolution provient principalement du fait que la subvention versée au CCAS en 2019 avait pu être revue à la baisse au cours de l'exercice passé. Des financements obtenus avaient limité le besoin en financement de l'action sociale de la municipalité. Toutefois, ces financements ne sont automatiquement reconductibles. Il est donc proposé de maintenir le même niveau de subvention au CCAS au stade du budget primitif. Ce montant sera revu si de nouvelles subventions étaient obtenues en 2020.

Les frais financiers (66) :

Ils sont en diminution de 8 % dus à la baisse de l'encours de la dette, à l'extinction d'emprunt aux taux d'intérêt plus importants que ceux contractés en 2020.

Les charges exceptionnelles (67) :

Prévues pour un montant de 22 K€, elles permettent d'enregistrer l'annulation de titres sur exercices antérieurs ou de charges exceptionnelles sur opérations de gestion.

B) Des recettes de fonctionnement volontairement prudentes

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au B.P. 2020 diminuent de 8% par rapport au réalisé 2019.

Chapitre	Budget 2019	Réalisé	Proposition 2020	Évolution /budget	Évolution /réalisé
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	2 124 368,42	2 124 368,42	1 882 722,56	-11,4%	
ATTENUATIONS DE CHARGES	250 000,00	355 755,43	250 000,00	0,0%	-29,7%
PRODUITS DES SERVICES	956 700,00	917 717,48	920 000,00	-3,8%	0,2%
IMPOTS ET TAXES	21 105 169,00	22 626 381,50	21 091 729,00	-0,1%	-6,8%
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	7 909 438,00	7 580 462,80	7 381 658,00	-6,7%	-2,6%
AUT PRODUITS GESTION COURANTES	164 860,00	164 163,84	94 300,00	-42,8%	-42,6%
PRODUITS FINANCIERS	52 620,00	52 624,29	56 000,00	6,4%	6,4%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 000,39	23 738,59			
REPRISES SUR PROVISIONS/DEPREC	591 894,00	591 894,00			
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	33 180 049,81	34 437 106,35	31 676 409,56	-4,5%	-8,0%

Fin décembre la commune a reçu des rôles complémentaires et supplémentaires de 1,6 M€. Dans l'attente de l'état 1259, la fiscalité a été évaluée sur les bases définitives 2019 par mesure de prudence. Les recettes supplémentaires, s'il y a lieu, seront intégrées lors du vote des taux avec la décision modificative correspondante.

En 2020, la prévision prudente de baisse des recettes est compensée par la maîtrise de l'évolution des dépenses.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 4,5 M€.

Il faudra cependant équilibrer la section d'investissement par un emprunt de 7M€. Celui-ci pourra être diminué en fonction du retour de l'état 1259 sur les bases de la fiscalité.

II / LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

31 M€ en dépenses d'investissement dont 68% consacrées aux travaux et aux équipements de la Ville afin d'améliorer le cadre de vie et de répondre aux axes prioritaires définis lors du ROB.

Chapitre	Budget 2019	Réalisé 2019	Proposition 2020
SOLDE INVEST REPORTE	2 634 259,58		5 541 032,51
DEPENSES IMPREVUES			140 041,56
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 258 300,00	3 251 679,17	3 350 667,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 000,00	8 698,72	117 500,00
SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	1 429 106,95	803 565,92	394 000,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EQUIPEMENTS)	1 515 925,63	1 150 094,14	2 098 253,00
IMMOBILISATIONS EN COURS (TRAVAUX & EQUIPEMENTS)	7 244 958,77	4 880 009,30	4 954 645,00
TRAVAUX & EQUIPEMENTS PNRU2	1 897 474,00	1 688 597,15	13 954 080,00
AUTRES IMMO FINANCIERES	820 004,49	565 975,29	580 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 002 555,42	10 660 022,54	31 130 219,07

A) Des dépenses d'investissement pour construire l'avenir

Les opérations prévues pour 2020 s'élèvent à 22 M€ dont près de 14 millions pour des travaux liés au PNRU 2, détaillées ci-dessous.

OPERATIONS TERMINEES EN 2020			
OP/Budg	Budget 2019	réalisé 2019	proposition 2020
10002 - EQUIP PUBLICS	1 961 093,82	1 368 956,66	122 700,00
TOTAL	1 961 093,82	1 368 956,66	122 700,00
BÂTIMENTS SCOLAIRES / ENFANCE / JEUNESSE			
10013 - PROJETS ET EQUIP PETITE ENFANC	1 558 610,04	1 027 719,23	207 993,00
10014 - PROJETS ET EQUIP SCOLAIRE			133 833,00
10017 - TRAVAUX GS DOMINOS			420 000,00
10018 - TRVAUX GS COLUCIE			399 000,00
10023 - PARVIS CRECHE PIVOLLET			290 000,00
10026 - TRAVAUX CL ELEPHANT			194 000,00
10027 - RENOVATION ECOLE JEAN MOULIN			387 000,00
10030 - REHABILITATION BÂTIMENTS SCOLAIRES			104 000,00
10031 - REFECTON DES RESTAURANTS SCOLAIRES			90 000,00
TOTAL	1 558 610,04	1 027 719,23	2 225 826,00
AMELIORATION DES BÂTIMENTS SPORTIFS			
10009 - TRAVAUX PISCINE	1 408 771,07	725 829,47	205 000,00
10011 - PROJETS ET EQUIP SPORTIFS			765 803,00
10032 - RENOVATION GYMNASSE A. ALLAIS			230 000,00
10033 - AMENAGEMENT MATERIELS SPORTIFS			128 500,00
TOTAL	1 408 771,07	725 829,47	1 329 303,00
AMELIORATION DES BÂTIMENTS SPORTIFS			
10009 - TRAVAUX PISCINE	1 408 771	725 829	205 000
10011 - PROJETS ET EQUIP SPORTIFS			805 803
10032 - RENOVATION GYMNASSE A. ALLAIS			230 000
10033 - AMENAGEMENT MATERIELS SPORTIFS			128 500
TOTAL	1 408 771	725 829	1 369 303
AMELIORATION DU CADRE DE VIE			
10005 - PPP ECLAIRAGE VIDEO	1 825 690	1 858 936	720 000
10019 - TRAV MODERNISATION RENOV			435 048
10020 - AMENAG QUALITATIF BHNS			30 000
10028 - AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE			665 400
TOTAL	1 825 690	1 858 936	1 850 448
AMELIORATION BÂTIMENTS COMMUNAUX			
10006 - BEA CONSTRUCTION CTM	1 965 106	1 084 827	580 000
10010 - TRAVAUX D ADAP BAT PUBLICS			176 000
10012 - PROJETS ET EQUIP CULTURELS			280 000
10015 - PROJETS ET EQUIP TECHNIQUES			790 121
10016 - TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX			70 000
TOTAL	1 965 106	1 084 827	1 896 121
ATTRACTIVITE COMMERCIALE			
10029 - REVITALISATION DE LA DALLE	0	0	400 000
10007 - ILOT 14 (BZ308)	300 000	0	300 000
TOTAL	300 000	0	700 000
PNRU2			
10008 - ANRU/PNRU2	1 897 474	1 688 597	21 000
10021 - PNRU2 - CERFS VOLANTS			6 985 080
10022 - PNRU2 - LEO LAGRANGE			6 748 000
10024 - PNRU2-ESP PUBLICS DALLE			100 000
10025 - PNRU2-PROMENADE TILLEULS			100 000
TOTAL	1 897 474	1 688 597	13 954 080
TOTAL GENERAL	10 916 745,33	7 754 864,60	22 138 478

Le PNRU2 représentent 62 % des opérations.

B) Les recettes d'Investissement :

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 31 M€ dont les recettes réelles d'investissement pour **30 M€**.

Chapitre	Budget 2019	Réalisé 2019	proposition 2020
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC	5 441 175	0	4 520 612
024 - PRODUITS DES CESSIONS	574 180	0	930 000
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	3 042 320	2 981 465	6 521 033
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 256 083	1 101 314	2 894 558
13 - SUBVENTIONS PNRU2			8 645 366
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 004 500	3 001 967	2 700 000
16 - EMPRUNTS PNRU2			4 300 000
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0	17 156	0
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES REELLES	16 318 258	7 101 902	30 511 568

Le financement principal de l'investissement est le chapitre des subventions qui représentent 38 % des recettes réelles d'investissement.

Le recours à l'emprunt est prévu pour 7 M€. Toutefois, comme les années précédentes et dans un souci constant d'optimisation des financements pouvant être obtenus, le montant emprunté en 2020 sera limité aux besoins réels de financement des projets, déduction faite des subventions qui seront obtenus au titre de la DPV ou tout autre financement.

Dès notification, une régularisation des inscriptions budgétaires sera proposée par décision modificative.

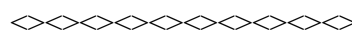
Ce budget est présenté de manière détaillée dans le document joint au présent rapport, il est conforme à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Il est équilibré à la somme de 62 806 628,63 € dont 31 676 409,56 € en section de fonctionnement et 31 130 219,07 € en section d'investissement.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **ADOPTE** le budget primitif 2020, équilibré avec les écritures d'ordre à la somme de 62 806 628,63 €

- **ADOPTE** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour l'investissement, tel que présenté en annexe.



Délibération N° 06

CREANCES IRRECOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON VALEUR 2020

M. Jean-Jacques COQUELET expose au Conseil Municipal :

La mise en place de procédures auprès de la CAF ou tout autre détenteur par le comptable public et les admissions en non-valeurs par l'ordonnateur ont permis d'apurer des restes à recouvrer au fil des années.

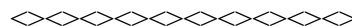
Ce travail important des services de la Perception, en collaboration avec les services municipaux, contribue à l'amélioration des comptes de la Ville.

Dans le souci de lisibilité des comptes de la Commune et lorsque toutes les actions sont épuisées et sans résultat, il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des créances concernées.

À la demande de Mme la Trésorière de Val-de-Reuil, un état de créances à admettre en non-valeur est donc soumis au Conseil Municipal, pour un montant de 3 739,32 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur de créances pour un montant global de 3.739,32 €
- **DIT** que le montant correspondant sera inscrit au budget 2020 au compte 6541 chapitre 65.



Projet de délibération N° 07

CREANCES IRRECOUVRABLES – EFFACEMENT DE DETTES 2020

M. Jean-Jacques COQUELET expose au Conseil municipal :

Depuis 2012, l'instruction comptable M14 fait la distinction entre des créances éteintes suite à une procédure de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire ne pouvant plus faire l'objet de poursuites, ni de recouvrement et les autres créances à admettre en non-valeur.

L'effacement de la dette ou créance éteinte, prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière, qui est tenue de le constater.

Depuis ce dernier effacement de dettes, la Trésorière municipale a transmis plusieurs ordonnances de justice et sollicite une délibération pour constater l'effacement des dettes à l'encontre de la Ville pour un montant total de **10 057,57 €** au titre du 1er semestre 2020.

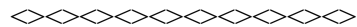
Ce montant correspond à des dettes pour 12 familles au titre de services rendus dans le cadre de la restauration scolaire et des centres de loisirs ou de garderie.

Le Conseil municipal,

Vu les demandes d'effacement de dettes ordonnées par le juge ;

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **CONSTATE** l'effacement des dettes pour un montant total de **10 057,57€** dont le détail sera joint en annexe à la délibération ;
- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur le budget 2020 au compte 6542 créances éteintes, chapitre 65.



Délibération N° 08

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

Mme Rachida DORDAIN expose au Conseil municipal :

La Ville de Val-de-Reuil poursuit son engagement auprès de toutes les associations par la mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel et de moyens de communication qui puissent leur permettent de participer à la vie locale par des actions qu'elles mènent sur le territoire de Val-de-Reuil.

En raison de l'échéance électorale de mars 2020 et afin de ne pas mettre en difficulté les associations rolivaloises, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer 30% du montant de la subvention 2019 pour les subventions à partir de 1 000€ et 100% pour les subventions inférieures à 1 000€.

Le solde des subventions sera attribué après analyse des demandes de subvention actuellement en cours, au mois d'avril 2020 par la nouvelle équipe municipale.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations conformément au tableau ci-après ;

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020

	Attribuée pour 2019	Acompte Février 2020
- Associations Culturelles		
Théâtre de l'Arsenal	580 000,00	174 000,00
Pour faire briller les étoiles	80 000,00	24 000,00
Compagnie Beau Geste	30 000,00	9 000,00
Factorie – Maison de Poésie	20 000,00	6 000,00
AVEC	8 400,00	2 500,00
TOTAL	718 400,00	215 500,00

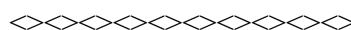
-Associations sportives -

VRAC	38 000,00	11 400,00
ASVVP	24 000,00	7 200,00
Entente Val de Reuil/Louviers Handball (EVDRL HB)	21 000,00	6 300,00
Badminton (BVRL)	14 000,00	4 200,00
Détente Basket Val – de Reuil (DBVR)	13 000,00	3 900,00
Val de Reuil Natation (VRN)	13 000,00	3 900,00
Val de Reuil Tennis Squash (VRTS)	5 000,00	1 500,00
Gymnix	5 000,00	1 500,00
Vélo club de Val de Reuil (VCVR)	3 000,00	900,00
Val de Reuil Pagaie Passion	2 500,00	750,00
Plein form'	700,00	700,00
La Détente gymnastique volontaire	500,00	500,00
Pétanque retraités	500,00	500,00
Pétanque Val de Reuil, Léry, Poses	500,00	500,00
Club de plongée de Val de Reuil (CPVR)	1 500,00	450,00
VDR Triathlon	1 500,00	450,00
Taekwondo Val de Reuil	1 500,00	450,00
As Collège Alphonse Allais	1 000,00	300,00
As Collège Montaigne	1 000,00	300,00
As Lycée Marc Bloch	1 000,00	300,00
Val De Reuil Olympique Lutte	1 000,00	300,00
TOTAL	149 200,00	46 300,00

- Associations autres

Amicale du personnel	18 000,00	5 400,00
ARDF Danthiady	2 000,00	600,00
Dansal Breizhat	500,00	500,00
ACRI	1 000,00	300,00
Val de Reuil Scrabble	200,00	200,00
TOTAL	21 700,00	7 000,00

TOTAL GENERAL	889 300,00	268 800,00
----------------------	-------------------	-------------------



Délibération N° 09

PROVISION POUR L'AMORTISSEMENT DU RACHAT DES TERRAINS DU QUARTIER DE LA LISIERE

M. Jean-Jacques COQUELET expose au Conseil municipal,

Une procédure de régularisation des terrains Etat/EPFN avait été lancée, à la demande du Préfet de Région, en 2009. Elle avait débouché sur la convention des Noës avec en seconde étape le quartier de la Lisière.

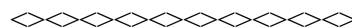
Les terrains de la ZAC des Noës ont été rachetés en 2019. Il reste les terrains du quartier de la Lisière, pour lesquels le coût de rachat est évalué par les services de la Ville à 510 000 €.

Depuis 2006, dans le cadre des nouvelles dispositions applicables à l'instruction budgétaire et comptable M14, il est possible de provisionner cette charge sur plusieurs exercices. Cette provision de droit commun est une opération semi-budgétaire qui sera ajustée annuellement en fonction de l'évolution de la charge et donnera lieu à une reprise lorsqu'elle sera devenue sans objet (réalisation ou disparition du risque).

Il est donc proposé au Conseil municipal de voter le principe d'une provision afin d'étaler cette charge, soit 102 000 € par an dès le budget 2020 sur une durée de 6 ans. Elle sera constatée au compte 6875 (Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **ACCEPTE** le principe d'une provision pour étaler la charge pour le rachat des terrains du quartier de la Lisière pour un montant de 102 000 €.
- **DIT** que cette provision sera inscrite au compte 6875 (Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles), dès le budget 2020.



Projet de délibération N° 10

MISE EN PLACE DU PROJET DU PLAN DE FORMATION

Mme Catherine DUVALLET expose au conseil municipal :

Le plan de formation est un projet d'actions et de stages de formation défini pour l'année à venir pour les agents, par l'autorité territoriale en fonction des orientations stratégiques de la collectivité.

La formation est un outil important de la gestion des ressources humaines. Elle permet d'acquérir, de maintenir, de développer des compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public et à leur nécessaire adaptation. La formation contribue également à l'évolution professionnelle des agents, et à la réalisation de leurs projets professionnels.

Seules les collectivités engagées dans un plan de formation peuvent bénéficier d'un Partenariat de Formation Professionnelle Territorialisée (P.F.P.T.) avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.). Complémentaire du plan de formation de la collectivité, le PFPT décline l'ensemble des relations envisagées avec le CNFPT pour l'année à venir. Il permet d'assurer une planification annuelle des demandes de formation, d'anticiper et de formaliser les demandes adressées au C.N.F.P.T.

C'est pourquoi la collectivité s'est engagée dans cette démarche depuis 2017. Chaque début d'année, le bilan de formation de l'année précédente et le plan de formation de l'année à venir sont établis.

Pour rappel, le plan de formation 2019 a été défini autour de 5 axes prioritaires :

- **la maîtrise de l'environnement territorial** : la découverte du statut de la Fonction Publique, l'approfondissement des Marchés Publics et l'initiation aux Finances Publiques ;
- **le management par la méthodologie de projet et le travail en transversalité** ainsi que l'approfondissement du management de son équipe au quotidien ;
- **le développement personnel** : la gestion des conflits en situation d'accueil et la préparation à la retraite ;
- **les outils bureautiques** (Word, Excel) et les différents logiciels métier (ASTRE, Ciril, ASTEC, MAELYS) ;
- **la sécurité au travail** en lien avec les premiers résultats du document unique.

600.5 jours de formation en 2019 (560.5 jours en 2018) pour **393 agents** (303 agents en 2018) ont été comptabilisés.

Les principales formations dispensées concernent :

- **les logiciels métiers** (42 agents) ;
- **La gestion des conflits** et de l'agressivité en situation d'accueil (37 agents) ;
- **La découverte du statut** de la Fonction Publique Territoriale (18 agents) ;
- **L'approfondissement des marchés publics** : spécialité Travaux Publics (13 agents) ;
- **L'animation et encadrement** d'une équipe au quotidien (12 agents) ;

- **L'Initiation aux Premiers Secours** Enfants et Nourrissons (39 agents) ;
- **Equipier de première intervention** (24 agents).

Ces deux dernières formations se sont déroulées sur des demi-journées.

Au total, le **budget 2019 consacré à la formation du personnel communal a été doublé en 2019 :**

- 184 217,07 € en 2019 contre 119.021,03 € en 2018,
 - o dont 74 912,31 € (73.650,73 € en 2018) de contributions obligatoires versées au C.N.F.P.T.
 - o et 109 304,46 € (45 370,30 € en 2018) versés à des organismes de formation.

Pour 2020, le plan de formation proposé reprend les axes prioritaires du plan de formation 2019, enrichis et complétés comme suit :

- **la maîtrise de l'environnement territorial** : la découverte du statut de la Fonction Publique, les écrits professionnels ;
- **le management par la méthodologie de projet** et le travail en transversalité, ainsi que l'approfondissement du management de son équipe au quotidien ;
- **le développement personnel** : la gestion du temps et des priorités, la gestion des conflits en situation d'accueil, la préparation à la retraite, la gestion du public difficile enfants et adultes ;
- **les outils bureautiques** (Word, Excel) et les différents logiciels métier (ASTRE, ASTEC, MAELYS) ;
- **la sécurité au travail** en lien avec les premiers résultats du Document Unique.

Le plan de formation proposé par la Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines a été construit à partir de l'analyse des besoins :

- **collectifs** : projets de changement ou d'investissement de la collectivité ; projets d'évolution ou de développement d'un service ; changements institutionnels ou juridiques ; problèmes ou dysfonctionnements ;
- **individuels** : projet du service ou de l'équipe. Maintien, acquisition ou développement de compétences nécessaires à la tenue du poste ; prise de poste ; mutation vers un autre poste.

Ces besoins ont pu être recueillis par le biais d'entretiens avec les Directeurs de service et l'analyse des entretiens professionnels.

Le budget global qui sera consacré aux actions de formation en 2020 est estimé à 109 917,80 € intégrant la contribution obligatoire au CNFPT

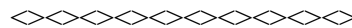
Le projet de plan de formation joint en annexe, a été présenté au Comité Technique lors de sa réunion du 06 février 2020 et a reçu un avis favorable.

Le Conseil municipal,

- **Vu** la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;
- **Vu** la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale ;
- **Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- **Vu** l'avis du CT du 6 février 2020 ;

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **AUTORISE** M. le Maire à proposer le plan de formation au CNFPT ;
- **AUTORISE** M. le Maire à mettre en place le projet de Plan de Formation ;



Projet de délibération N° 11

TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION ET CORRECTIONS

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Dans la continuité de la réalisation du tableau des effectifs, il a été constaté une modification du tableau intervenue suite à des mises en stage.

Par ailleurs, sur proposition de leur hiérarchie et de M. Le Maire, la commission administrative paritaire du Centre de Gestion du 16 janvier 2020 a validé la promotion interne d'un agent de la Ville. Ces changements opérés sont retranscrits ci-dessous.

Mise en stage :

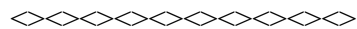
Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/01/2020	Adjoint d'animation	Adjoint technique

Promotion interne :

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/02/2020	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent de maîtrise

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs, telles que définies ci-dessus.

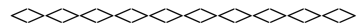


M. Bourbault souhaite rappeler que le festival « Rêves de réalisatrices » se tiendra du 06 au 09 mars au cinéma. A cette occasion, les places sont offertes aux rolivaloises.

M. le Maire remercie l'ensemble des Conseillers municipaux qui ont siégé durant la mandature qui vient de s'écouler.

Il rappelle que le 1^{er} tour des élections municipales se déroulera le 15 mars.

En cas d'élection dès le premier tour, le Conseil d'installation se tiendra entre le 20 et le 22 mars.



L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h40.

Le secrétaire de séance

Le Maire
Président de séance